



Actualités statistiques

Près de 2 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 en plus sur un an

Fin janvier 2009, la Mayenne compte 14 359 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (toutes catégories confondues). Leur nombre a augmenté de 1 530 sur un an, et de 734 sur un mois.

Pour la seule catégorie 1 ⁽¹⁾, sur laquelle portent habituellement les observations et l'analyse, la Mayenne compte 1 923 demandeurs d'emploi en plus sur un an (+ 30,8 %) et 665 en plus sur un mois (+ 8,9 %). La variation annuelle est de + 24,1 % dans les Pays de la Loire et de + 15,4 % en France. Elle est donc beaucoup plus forte en Mayenne.

Dans le département, toujours en données observées et sur un an, les hommes sont plus concernés que les femmes par l'augmentation du chômage (+ 42 %, contre + 20,9 %). L'augmentation du chômage est proportionnellement plus marquée chez les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (+ 45,8 %) que dans les autres tranches d'âge. Les demandeurs d'emploi de longue durée augmentent également de façon significative (+ 27,5 %).

La Mayenne et la Sarthe ont pour caractéristique, dans les Pays de la Loire, d'avoir la part de jeunes parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi la plus importante (22,5 %). Par ailleurs, la Mayenne enregistre la plus faible part de chômeurs de longue durée (16,3 %).

Toutes les autres catégories de demandeurs d'emploi (2 à 8) ont la particularité de connaître une évolution annuelle négative.

Source : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) des Pays de la Loire, *Marché du travail et politiques de l'emploi*, bulletin n° 01/2009 de janvier 2009 et bulletins antérieurs.

Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) – Données observées – cat. 1 à 8 – Mayenne

	Janvier 2008	Décembre 2008	Janvier 2009	Variation annuelle	
				absolue	relative
DEFM cat. 1	6 248	7 506	8 171	+ 1 923	+ 30,8 %
Hommes	2 933	3 833	4 164	+ 1 231	+ 42,0 %
Femmes	3 315	3 673	4 007	+ 692	+ 20,9 %
< 25 ans	1 263	1 965	1 842	+ 579	+ 45,8 %
25 à 49 ans	4 111	4 722	5 316	+ 1 205	+ 29,3 %
50 ans ou plus	874	819	1 013	+ 139	+ 15,9 %
DELD ⁽²⁾	1 042	1 235	1 329	+ 287	+ 27,5 %
DEFM 2 et 3 ⁽³⁾	2 218	2 019	2 143	- 75	- 3,4 %
DEFM 4 ⁽⁴⁾	1 223	1 064	1 193	- 30	- 2,5 %
DEFM 5 ⁽⁵⁾	970	887	908	- 62	- 6,4 %
DEFM 6, 7 et 8 ⁽⁶⁾	2 170	2 149	1 944	- 226	- 10,4 %
Total DEFM 1 à 8	12 829	13 625	14 359	+ 1 530	+ 11,9 %

(1) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein.

(2) – Chômeurs de longue durée (plus d'un an).

(3) – Demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps partiel (cat. 2), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 3).

(4) – Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi (cat. 4).

(5) – Personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi (cat. 5).

(6) – Demandeurs d'emploi non disponibles (ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois), à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée et à temps plein (cat. 6), à temps partiel (cat. 7), à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (cat. 8).

Société

« Le droit à la vie est une valeur fondamentale » Le Nouveau-Mexique abolit la peine de mort

Le Nouveau-Mexique est le quinzième des États américains, sur un total de cinquante, à abolir la peine de mort. Après le New Jersey en 2007, le Nouveau-Mexique a également choisi la voie législative : la Chambre des représentants a voté l'abolition par 40 voix pour et 28 contre ; le Sénat par 24 voix pour et 18 contre. Le gouverneur démocrate, Bill Richardson, disposait d'un droit de veto mais il ne l'a pas utilisé et a donc promulgué la loi. Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, a salué une « victoire pour la civilisation ».

Le premier trimestre 2009 est marqué par deux autres événements : le Nicaragua a ratifié le traité de l'ONU visant à abolir la peine de mort (71^e État) ; l'Italie a ratifié le protocole n° 13 de la Convention européenne des droits de l'homme visant à interdire la peine de mort « en toutes circonstances » (depuis 2002, c'est le 41^e État sur un total de 47).

Le protocole n° 6, interdisant la peine de mort « sauf en temps de guerre », est signé par tous les États

membres du Conseil de l'Europe, sauf la Russie.

Pour le Conseil de l'Europe, « le droit de toute personne à la vie est une valeur fondamentale dans une société démocratique et (...) l'abolition de la peine de mort est essentielle à la protection de ce droit et à la pleine reconnaissance de la dignité inhérente à tous les êtres humains ».

Et en France ?

- ◆ La dernière exécution capitale a eu lieu en 1977 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.
- ◆ La loi d'abolition de la peine de mort a été promulguée le 9 octobre 1981 sous la présidence de François Mitterrand.
- ◆ Sous l'impulsion de Jacques Chirac, la Constitution stipule que « nul ne peut être condamné à mort » (vote du Congrès le 19 février 2007 par 828 voix contre 26).

A vos agendas

Les 9 et 23 avril : le cholestérol, « entre alimentation et risque vasculaire »

Le jeudi 9 avril, de 17h30 à 19h30, à l'IRSA, Maison de la prévention, 90 avenue Chanzy, à Laval, et le jeudi 23 avril, de 17h30 à 19h30, à la Maison du travail, rue Guimond-des-Riveries, à Mayenne,

l'Institut interrégional pour la santé (IRSA) organise une animation tout public sur le thème du cholestérol. Entre gratuite. Renseignements auprès de l'IRSA : 02 43 53 38 04.

La pensée hebdomadaire

« Les policiers ne comprennent pas pourquoi les jeunes se plaignent d'être fichés dans des systèmes informatiques comme STIC ou Edvige, qui contiennent en fait assez peu de choses, alors qu'on pourrait en apprendre dix fois plus sur eux en consultant leurs profils et leurs blogs, où il déballet toute leur vie privée ».

Alex Türk, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), cité par Yves Eudes, « Le droit à l'oubli, un " droit fondamental " », *Le Monde* du 2 avril 2009.